

Procès-Verbal - Séance du 10 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1er adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, M. POUESSEL, Mmes LE SAUTER-LE BEL, BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, M. OUTIN, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET (jusqu'au point 2014-06-04 inclus), TREGOUET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
5 juin 2014

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 17
procurations : 1
votants : 18

Absents excusés :

M. BROGARD qui donne pouvoir à M. GICQUELLO
M. CASTILLON

Secrétaire de séance: Mme Agnès HAVART a été élue secrétaire de séance

◆ 2014 – 06 – 01 - Mise à disposition de locaux communaux vacants pour l'association pour le développement économique du Pays de Malestroit : signature d'une convention

Monsieur le Maire expose que plusieurs bâtiments communaux sont actuellement vacants comme l'ancienne médiathèque de la rue Saint Michel et l'ancien Office de tourisme donnant sur la Place du Bouffay.

Deux associations sont actuellement en phase de constitution pour 2 objectifs de développement, économique et touristique.

L'association pour le développement économique du Pays de Malestroit est présidée par Christian Guillemot et souhaite utiliser l'ancienne médiathèque comme nurserie d'entreprises spécialisées dans le numérique.

Il est proposé de mettre gracieusement à la disposition de cette association le bâtiment communal de la rue Saint-Michel ainsi que 2 logements vacants situés dans le bâtiment de la cité administrative au-dessus de la Trésorerie pour l'accueil des porteurs de projets qui seront accueillis pour une durée de 9 mois.

Afin que le conseil municipal se prononce sur cette mise à disposition de locaux qui se concrétisera par la signature d'une convention entre la commune et l'association, Christian Guillemot, sur proposition du Maire, a présenté plus en détail ce projet de nurserie numérique.

Il a précisé que cette opération se situe dans le cadre de la French Tech, festival qui a débuté au niveau national le 4 juin et se terminera le 27 juin. Au niveau régional, seules les villes de Rennes, Brest, Nantes et Malestroit participent à l'opération.

La Nurserie Numérique de Malestroit lance un appel à projets destiné à des porteurs de projets technologiques et innovants, dans le but d'accompagner leur développement.

Elle offrira aux lauréats, un hébergement gratuit de neuf mois de leur projet ou micro entreprises à la Nurserie Numérique de Malestroit ainsi que de leurs créateurs dans des logements mis gracieusement à leur disposition par la Ville de Malestroit.

Les Lauréats bénéficieront aussi d'un programme d'accompagnement du développement de leur entreprise par des entrepreneurs et professionnels des métiers du numérique et de la communication.

L'objectif final est que dans les projets retenus, il y ait des petites entreprises qui émergent et se créent sur le territoire.

Il s'agit aussi d'améliorer l'attractivité de Malestroit à travers une image positive et d'avenir portée par les nouvelles technologies numériques.

Il ajoute que des communautés de communes environnantes ont manifesté leur intérêt pour cette opération et leur souhait de s'y associer.

Il précise aussi que l'ancienne médiathèque et ses abords ont été nettoyés par des bénévoles de l'association.

Le lancement officiel de l'opération à Malestroit aura lieu le 19 juin à 19 heures.

Monsieur le Maire demande à Christian Guillemot, intéressé à l'affaire en qualité de président de l'association, de se retirer de la salle pendant la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le soutien à cette association par la mise à disposition gracieuse de l'ancienne médiathèque sise au 7 rue Saint Michel ainsi que de 2 logements situés à l'étage de la cité administrative.

Le conseil municipal autorise d'autre part le Maire à signer au nom de la commune une convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour le développement économique du Pays de Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 01 :

Evelyne Guerret a souhaité connaître la position de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux qui a la compétence économique. Elle a notamment demandé si des contacts avaient été pris avec la CCVOL pour l'informer de ce projet.

Christian Guillemot a précisé qu'il s'agit d'une initiative citoyenne portée par des Malestroyens réunis en association et que cela n'enlève rien à la compétence économique portée par la CCVOL.

Il a ajouté qu'il a fallu agir vite pour lancer cette opération dans le cadre de la French Tech et que le monde du numérique a besoin de réactivité.

◆ **2014 – 06 – 02 - Mise à disposition de locaux communaux vacants pour l'association "Syndicat d'initiatives du Pays de Malestroit" : signature d'une convention**

L'association "Syndicat d'Initiatives du Pays de Malestroit" présidée par Madame Jean Brook, souhaite agir en complémentarité avec l'Office de Tourisme communautaire pour offrir, entre autres, une ouverture d'un point de renseignements touristiques notamment le dimanche après-midi.

Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à la disposition de cette association le bâtiment communal situé sur la Place du Bouffay et qui hébergeait l'ancien office de tourisme.

Madame Brook, présidente de l'association, présente ensuite plus en détail ce projet qui doit faire l'objet d'une convention signée entre l'association et la commune pour définir les droits et obligations de chacune des parties.

Des questions concernant la complémentarité avec l'Office de Tourisme intercommunal, les périodes de fonctionnement de l'association et les locaux mis à disposition.

Il a été précisé que cette association a vocation à s'occuper du tourisme, de la culture, du social et du sport pour des initiatives qui ne trouvent pas de possibilités dans les associations existantes.

Au niveau des locaux mis à disposition, un nettoyage sera effectué par les bénévoles de l'association pour l'utilisation par le public uniquement au rez-de-chaussée puisque l'étage ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire demande à Madame Brook, présidente de l'association, de se retirer de la salle afin de ne pas prendre part à la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le soutien à cette association par la mise à disposition gracieuse de l'ancien Office de Tourisme situé sur la Place du Bouffay.

Le conseil municipal autorise d'autre part le Maire à signer au nom de la commune une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Syndicat d'initiatives du Pays de Malestroit".

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 02 :

Néant

◆ **2014 – 06 – 03 -Acquisition de terrains pour chemin de randonnée dit "Circuit des coteaux"**

Monsieur le Maire expose que des négociations ont été menées par l'ancienne municipalité pour la création d'un chemin de promenade dit "Circuit des coteaux" aux lieux dits "Butte de Gluon et "Pré de Retho".

Une partie de ces chemins se situant sur des terrains appartenant à des propriétaires privés, une convention a été signée avec eux le 19 février dernier pour la cession gratuite d'une partie de l'emprise des chemins et un droit de passage pour une section.

Le coût pour la collectivité a été évalué à 2.195,05 € TTC et correspond à la mise en place d'une clôture et d'un portillon. A ce coût s'ajouteront les frais d'actes pour un montant estimé à 1.000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Laroze selon les conditions définies dans la convention signée entre les parties le 19 février 2014, à savoir :

La Commune de Malestroit se porte acquéreur des parcelles ci-après désignées :

- Parcelle cadastrée AS n°97 d'une superficie de 459 m2 appartenant à Stéphane et Isabelle BESNARD ;
- Parcelle AS n°100 d'une superficie de 25 m2 appartenant à Jean-Sébastien GAUCHY et Françoise DURAND.

Les époux BESNARD restent propriétaires de la parcelle suivante :

- Parcelle cadastrée AS n°98 d'une superficie de 148 m² sur laquelle est accordé un droit de passage à la commune de Malestroit, à M. Gauchy et Mme Françoise Durand et à M. et Mme Rolland Jean-Pierre et Nadine.

Conditions particulières de ce transfert de propriété

- La mutation sera réalisée au bénéfice de l'acquéreur à la valeur de l'Euro symbolique.
- Le chemin public ainsi créé sera strictement à usage de cheminement pour les piétons et les cyclistes. Il appartiendra à ce titre à l'acquéreur de garantir cet usage (barrière amovible, chicane).
- L'aménagement sommaire de ce cheminement et son entretien, y compris maintien des clôtures, seront assurés par l'acquéreur.
- Avant ouverture au public l'acquéreur sera tenu de procéder à ses frais à la pose de clôtures en limite des terrains voisins selon les modalités suivantes :
 - parcelle AS 99 sur une longueur de 233,61 ml ;
 - parcelle AS 101 sur une longueur de 16,02 ml.
- Les clôtures ci-dessus mentionnées, d'une hauteur de 1,50 m, seront supportées par des poteaux métalliques avec jambes de force en extrémité et constituées par un grillage simple torsion tendu.
- Un portillon permettra de maintenir la desserte arrière de la propriété GAUCHY-DURAND.
- Par ailleurs les frais de bornage et d'établissement des documents d'arpentage afférents à cette mutation, ainsi que les frais d'actes notariés, seront totalement pris en charge par l'acquéreur.
- Les vendeurs autorisent l'acquéreur à engager les travaux susvisés dès signature de la présente convention.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 03 :

Néant

♦ 2014 – 06 – 04 - Subvention exceptionnelle pour le concours national de la Résistance

Le Comité de liaison du Concours scolaire de la Résistance et de la Déportation sollicite une participation des communes pour l'opération 2013 du concours scolaire qu'il organise.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'exécutif d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité National de la Résistance et de la Déportation pour l'organisation du concours scolaire 2013 de la Résistance et de la Déportation.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 04 :

Néant

Madame Evelyne GUERRET s'est excusée et a quitté la séance.

◆ **2014 – 06 – 05 - Admissions en non-valeurs**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que les 2 dettes impayées présentées par le Trésorier pour non restitution de livres à la médiathèque pour un montant global de 97 € (40 € et 57 €) sont annulées et admises en non-valeurs.

– Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 05 :

Néant

◆ **2014 – 06 – 06 - Demande de subvention CAF pour acquisition de jeux pour la Ludothèque**

Monsieur le maire rappelle que la commune fait régulièrement l'acquisition de jeux pour la Ludothèque. Pour 2014 l'association demande l'acquisition de jeux pour un montant de 1212,32 €. Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales peut être sollicitée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de jeux pour la Ludothèque pour un montant de 1.232,32 € et sollicite une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

– Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 06 :

Néant

◆ **2014 – 06 – 07 - Demande de subvention pour travaux suite aux dommages inondations sur la voirie**

Monsieur le Maire expose que les dégâts sur la voirie communale suite aux inondations de début 2014 sont estimés à 36.157 € HT. Les crédits ont été inscrits en dépenses au budget primitif 2014.

Une subvention de l'Etat peut être sollicitée auprès du fonds de solidarité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité et approuve le plan de financement suivant :

| | |
|--|--------------------|
| Subvention du Fonds de Solidarité (40 % du HT) | 14.462,80 € |
| Autofinancement de la commune (60 % du HT) | 21.694,20 € |
| TOTAL | 36.157,00 € |

– Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 06 – 07 :

Néant

◆ **Informations diverses**

- Inondations : catastrophes naturelles

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture du Morbihan a fait savoir que le dossier de classement de Malestroit en catastrophe naturelle est passé en commission interministérielle le 20 mai.

Une fois la parution au journal officiel, les sinistrés seront informés et pourront faire leur déclaration dans les délais impartis.

- Tro Breiz :

Monsieur le Maire expose que le Tro Breiz est un pèlerinage datant du Moyen-âge et qui a été relancé en 1994.

Le Tro Breiz consiste à relier à pieds en 7 ans les tombeaux des 7 saints fondateurs de Bretagne (Briec, Malo, Samson, Patern, Corentin, Pol Aurélien et Tugdual).

Cette année, anniversaire des 20 ans, le parcours partira de Dinan le dimanche 3 août, puis après les étapes de Caulnes, Gaël, Guilliers et Josselin, le Tro Breiz fera étape à Malestroit le jeudi 7 août avant de se rendre à Elven le 8 et enfin à Vannes le 9 août.

Les pèlerins au nombre de 1300 au moins investiront la Place du Bouffay vers 16 h 30 – 17 heures puis se rendront au complexe sportif et sur l'espace Maurice Mélois qui seront les lieux de rassemblement et d'hébergement.

Ils repartiront le lendemain matin vers 9 heures.

Il s'agit donc d'une grosse manifestation qu'il faudra accueillir comme il se doit.

Une rencontre a eu lieu à Malestroit avec les organisateurs qui ont pu démontrer leur haut niveau de préparation.

Hormis les équipements communaux mis à leur disposition, les organisateurs souhaitent une participation des groupes de musique locaux qui ont donné leur accord.

Il faudra également sensibiliser les commerçants car l'arrivée de cette masse de pèlerins dont une partie cherchera à se restaurer et à s'approvisionner sur place doit être préparée.

Le conseil municipal approuve la constitution d'une petite équipe constituée à partir de la nouvelle association "Syndicat d'initiatives du pays de Malestroit" pour organiser avec la commune l'arrivée de ce Tro Breiz pour que la ville de Malestroit soit encore une fois digne de sa réputation d'accueil.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

Marée verte contre la maladie de Charcot

Michelle Le Sauter-Le Bel lance un appel à la mobilisation pour l'opération de sensibilisation à la maladie de Charcot qui se déroulera les 21 et 22 juin sur la voie verte entre Ploërmel et Questembert.

Au niveau de Malestroit, les communes de Malestroit se sont unies pour organiser des animations au niveau de la Gare et notamment une chaîne humaine la plus importante possible.

Animation des vitrines de commerces vacants dans le centre ancien

Jean Brook et Agnès Havart font part du succès de leurs démarches pour nettoyer, décorer et animer les vitrines vides. Les propriétaires ont donné leur accord et des artistes et artisans d'art sont prêts à déposer leurs créations.

Espace communal rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire signale que les plots de la rue du Général de Gaulle vont être enlevés et seront implantés autour de l'espace communal de la rue du Général de Gaulle en cours de rénovation au niveau des façades.

Des bancs ainsi que des auges en pierre vont être également installés à la fin du mois de juin sur cet espace pour en faire un lieu de convivialité.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.